NOUVELLE DIRECTIVE POUR 2025

Pour les citoyens qui ne veulent pas faire faucher l'emprise de la municipalité :

Considérant un nombre grandissant pour ce type de demande, veuillez noter qu'à compter de 2025, nous ne prendrons plus en note les adresses de ceux qui ne veulent pas faire faucher leur devanture pour diverses raisons (fleurs, arbres, conifères, abeilles, canards, etc).

Pour plusieurs raisons (mouvement de personnel, changement d'horaire, demande de dernière minute), ces demandes sont devenues incontrôlables.

MESURE À PRENDRE si l'emprise municipale ne doit pas être fauchée :

- Mettre une affiche **sur place** avec l'indication claire ''svp ne pas faucher¨ au début et à la fin ;
- L'affiche doit être **visible**, soit au-dessus de l'herbe ;
- Celle-ci doit **demeurer en place** pour la saison estivale.

Exemple :

EN CONTRE-PARTIE,

Dans les cas où nous ne faucherons pas l'emprise municipale, **nous nous déchargerons de toute responsabilité advenant un accident.** Le fauchage et le débroussaillage des emprises municipales sont effectués pour la sécurité de tous afin d'avoir une bonne visibilité à la sortie des cours privées et/ou dans les intersections des routes.

Merci de votre compréhension,

L'Équipe d'André Paris inc.

ANDRÉ PARIS INC.
FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE